

Délibération n°CA-2018-60

Approbation des engagements en matière de dépenses d'investissement en attente du vote du budget primitif 2019

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 25 octobre 2018
Présents : 17 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 17
Procurations :

Résultats du vote :

Voix "pour" :	17
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN			
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY		X	
M. Raoul JUIF	X		
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Isabelle ARNOULD	X	
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Michel WEYERMANN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
M. Jacques THEULIN		X
M. Vincent BALLOT		X
M. Michel DEVAUX		
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADJ Dimitri AIME	X	
LTN Pascal CRUCEREY	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
CDT Gaëtan VION		X

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
CNE Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		
LTN Hervé LECOMTE		X

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Ziad KHOURY, préfet de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Étaient également présents

M. Philippe DURAND, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, à seize heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue au Centre d'Intervention Principal de Vesoul, salle de formation "Jules Clerc".

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en particulier l'article L1612- 1,

Vu l'instruction codificatrice N° 06-039-M61 du 13 juin 2006 applicable aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **René REGAUDIE**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le budget primitif 2019 doit être soumis au vote du conseil d'administration du SDIS au plus tard 2 mois après la présentation du débat d'orientation budgétaire, soit courant du mois de février 2019.

Avant le vote du budget, certaines procédures comptables listées ci-dessous résultent respectivement de textes et sont applicables de plein droit :

- pour les reports de crédits
- pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles de N-1

Afin de ne pas interrompre l'activité du SDIS, il convient d'autoriser le Président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2018) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019.

Les engagements et liquidations afférentes à cette autorisation seront repris dans le budget primitif de l'exercice 2019.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le président à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2018) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019 pour les comptes suivants :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2018 (BP+DM)	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2018)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	102 900,00	25 725,00
21311	construction de bâtiments administratifs	311 000,00	77 750,00
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	302 000 ,00	75 500,00
21531	Réseau de transmission	39 350,00	9 837,50
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	713 500,00	178 375,00
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	419 550,00	104 887,50
21571	Matériel et outillage technique - ateliers	1 000,00	250,00
21578	Autre matériel et outillage technique	11 260,00	2 815,00
2182	Matériel de transport	173 000,00	43 250,00
2183	Matériel informatique	122 000,00	30 500,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	45 882,61	11 470,65

231311	Immobilisations en cours – Bâtiments administratifs	277 000,00	69 250,00
231312	Immobilisations en cours – Centres d'incendie et de secours	17 000,00	4 250,00

Décision

Les membres du conseil d'administration autorisent, **à l'unanimité**, le président du conseil d'administration à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2018) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019 pour les comptes suivants :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2018 (BP+DM)	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2018)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	102 900,00	25 725,00
21311	construction de bâtiments administratifs	311 000,00	77 750,00
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	302 000 ,00	75 500,00
21531	Réseau de transmission	39 350,00	9 837,50
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	713 500,00	178 375,00
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	419 550,00	104 887,50
21571	Matériel et outillage technique - ateliers	1 000,00	250,00
21578	Autre matériel et outillage technique	11 260,00	2 815,00
2182	Matériel de transport	173 000,00	43 250,00
2183	Matériel informatique	122 000,00	30 500,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	45 882,61	11 470,65
231311	Immobilisations en cours – Bâtiments administratifs	277 000,00	69 250,00
231312	Immobilisations en cours – Centres d'incendie et de secours	17 000,00	4 250,00

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20181210-CA-2018-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2018

Affichage : 18/12/2018



Robert MORLOT